



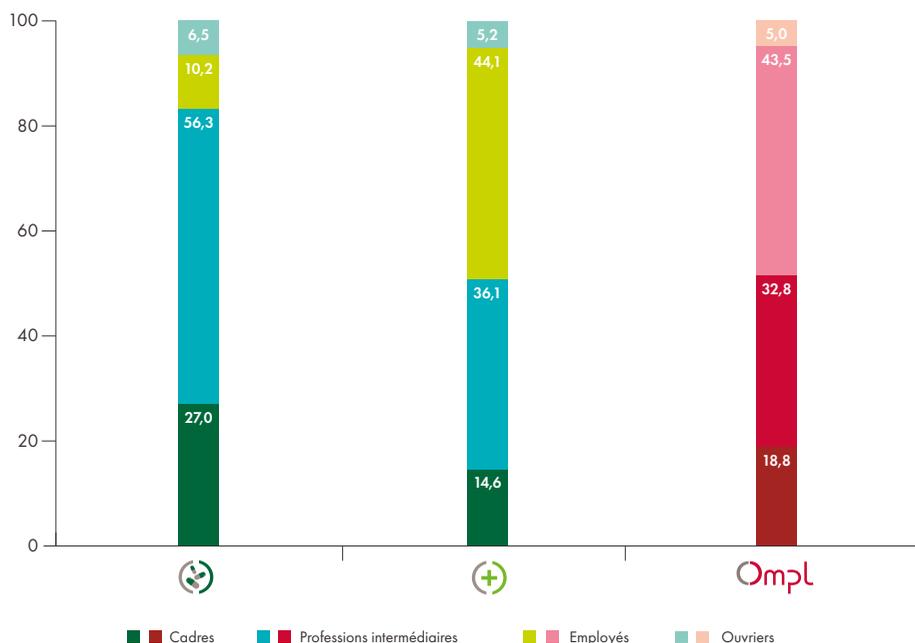
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont fortement représentés : 27,0 % contre 14,6 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (56,3 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (36,1 %).
- Le taux d'employés est largement inférieur à celui du secteur (10,2 % contre 44,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux (6,5 %), il s'agit essentiellement du personnel d'entretien et des magasiniers.

### Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



**Catégorie sociale:** la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur santé

Branche professionnelle



Pharmacie d'officine



## 96,6 % DES SALARIÉS DANS SIX PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 81,7 % des salariés :

- les préparateurs en pharmacie (55,6 %) ;
- les pharmaciens salariés (26,1 %).

Par rapport à 2016, la proportion des effectifs par métier diffère :

- elle est en hausse pour les pharmaciens salariés (+ 0,6 point), les préparateurs en pharmacie (+ 1,3 point) ;
- elle régresse pour les employés des services divers (- 0,7 point) ;
- elle est relativement stable pour les autres métiers avec une variation inférieure à 0,3 point.

## Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
<b>Exercice total du métier</b>	344d - Pharmaciens salariés	31 686	25,5	<b>33 238</b>	<b>26,1</b>
<b>Exercice partiel du métier</b>	433d - Préparateurs en pharmacie	67 497	54,3	<b>70 856</b>	<b>55,6</b>
	554f - Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique	4 975	4,0	<b>4 694</b>	<b>3,7</b>
<b>Soutien à l'entreprise</b>	564b - Employés des services divers	2 465	2,0	<b>1 688</b>	<b>1,3</b>
	653a - Magasiniers qualifiés	799	0,6	<b>2 056</b>	<b>1,6</b>
	684a - Nettoyeurs	3 241	2,6	<b>2 915</b>	<b>2,3</b>

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



**Exercice total du métier :** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier :** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier :** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

**Soutien à l'entreprise :** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

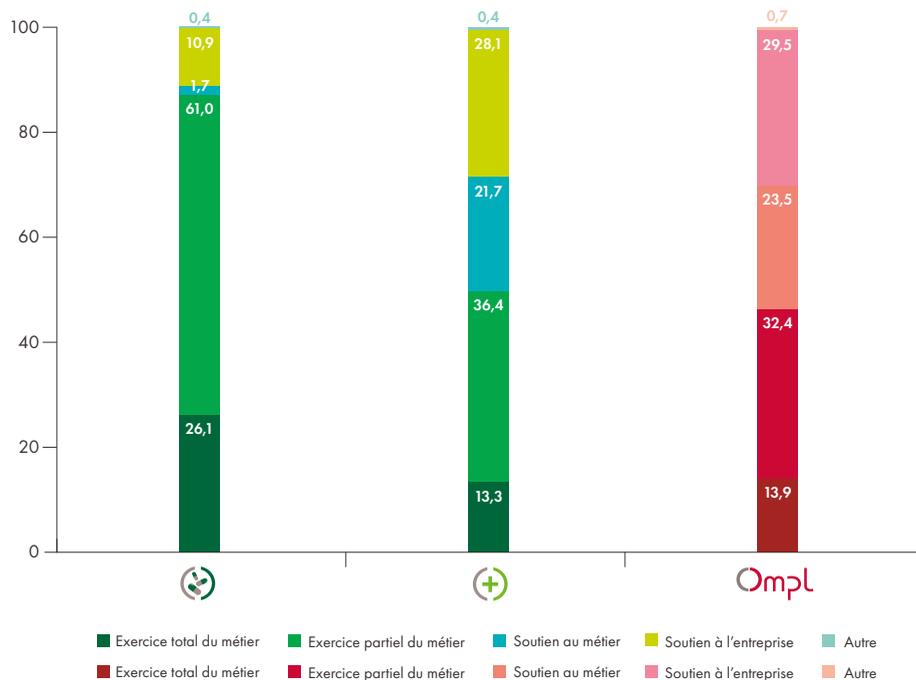


### EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

Les emplois de la branche sont en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier par les salariés).

- 87,1 % des salariés de la branche réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).
- Ils sont 61,0 % à exercer une partie du métier, il s'agit essentiellement de préparateurs en pharmacie.

### Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DADS 2019.

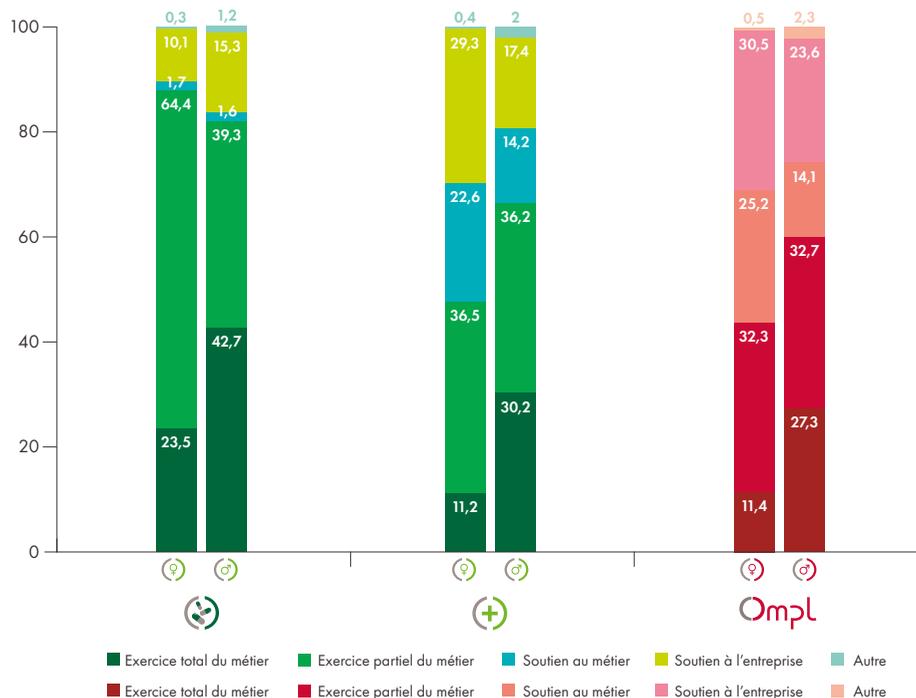


### MÉTIERS GENRÉS

Un effet de genre est clairement observable dans la répartition des salariés par métier :

- 23,5 % des femmes exercent totalement le métier, pharmacien salarié, contre 42,7 % des hommes ;
- 64,4 % des femmes exercent partiellement le métier contre 39,3 % des hommes.

### Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.



### FEMMES SOUVENT PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Pour les femmes de la branche, la part des professions intermédiaires est plutôt importante. Elle atteint 59,8 % contre 34,4 % seulement pour les hommes.
- En revanche la proportion de femmes cadres est inférieure à celle des hommes (24,1 % contre 44,9 %).

### Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



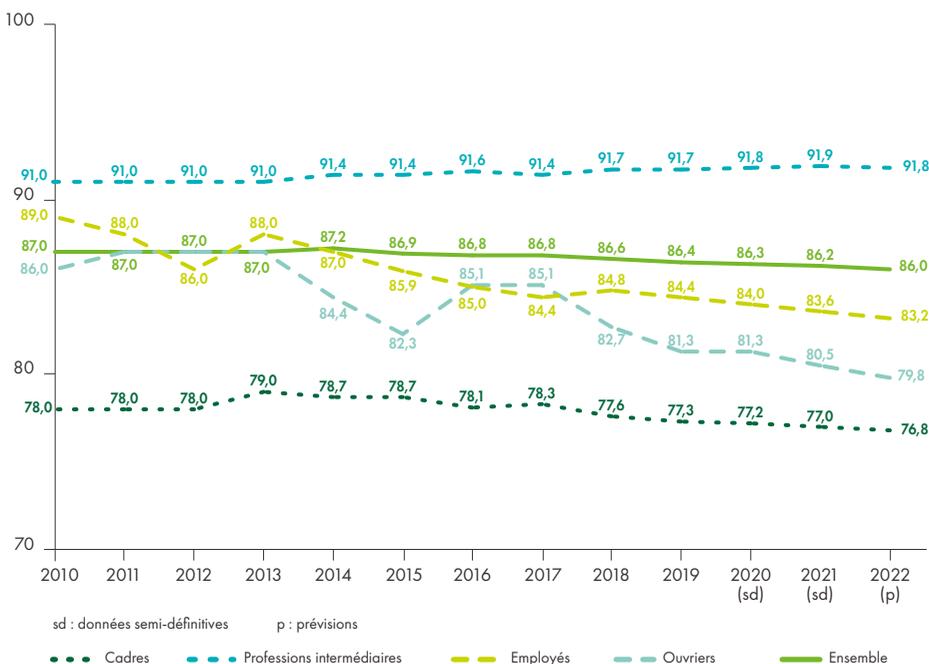
Source: Insee, DADS 2019.



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu jusqu'en 2019. Elle oscille entre 86,4 % et 87,2 %. Dans le détail, la féminisation des employés et ouvriers est orientée à la baisse (respectivement - 3,6 et - 6,2 points).
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est :

- maximale pour les DOM (20,5 %) ;
- minimale pour la Bretagne (6,9 %).

## Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	29,5	58,0	7,6	4,9
Bourgogne-Franche-Comté	26,3	61,0	7,0	5,6
Bretagne	26,0	60,7	6,9	6,4
Centre-Val de Loire	22,7	62,5	8,8	6,1
Corse	22,2	53,7	16,0	8,1
DOM	15,1	54,7	20,5	9,8
Grand Est	27,1	58,4	7,9	6,6
Hauts-de-France	28,3	54,3	10,6	6,7
Île-de-France	32,3	45,5	15,1	7,1
Normandie	24,8	58,1	9,2	7,9
Nouvelle-Aquitaine	25,6	60,1	7,8	6,5
Occitanie	26,0	57,4	10,5	6,2
Pays de la Loire	26,7	61,6	7,5	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,4	57,8	10,8	7,0
	<b>27,0</b>	<b>56,3</b>	<b>10,2</b>	<b>6,5</b>
	<b>14,6</b>	<b>36,1</b>	<b>44,1</b>	<b>5,2</b>
<b>Ompl</b>	<b>18,8</b>	<b>32,8</b>	<b>43,5</b>	<b>5,0</b>

Source : Insee, DADS 2019.